



A propos de la réforme des lycées

Secrétariat national APBG
BP 8337
69356 LYON CEDEX 08
Tél 04 78 74 47 22 - fax 04 78 01 22 14
apbg@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Les 650 professeurs de sciences de la vie et de la Terre réunis lors des Journées nationales de formation de l'APBG viennent de prendre connaissance des projets du ministère de l'Education nationale concernant la réforme des lycées. Ils ont adopté le texte suivant à l'unanimité.

Les professeurs de sciences de la vie et de la Terre ne peuvent accepter, pour la classe de seconde, une réduction de l'horaire de SVT de 0,5 h ramenant la durée d'enseignement à 1h30 au lieu de 2 heures actuellement. Cela dénature complètement la méthodologie et la démarche scientifiques qui comportent une partie de travaux pratiques expérimentaux et une partie de cours permettant synthèse et évaluations. Ils demandent que l'horaire de 2h dont 1,5 h de travaux pratiques soit maintenu.

Les professeurs réunis dénoncent, en 1^{re} S, la diminution de 1h de l'horaire des trois disciplines scientifiques (mathématiques, sciences physiques et chimiques et sciences de la vie et de la Terre) .

Au niveau de la classe terminale S, ils demandent un rééquilibrage entre ces disciplines scientifiques, avec au moins 4 h en SVT ou, au mieux, la parité de 5 h avec les sciences physiques et chimiques. Ceci pour éviter une accentuation de la hiérarchie entre ces disciplines qui serait un grave retour en arrière non conforme à un des objectifs annoncés de la réforme : permettre une orientation positive vers les différentes voies de l'enseignement supérieur.

En conséquence, les professeurs de SVT demandent votre intervention pour empêcher cette évolution néfaste pour les élèves et rétablir ou améliorer les horaires de SVT.

Les 650 professeurs sont, de la même façon, en désaccord avec la remise en cause d'un horaire spécifique pour les travaux expérimentaux en groupes restreints.

Ils vous demandent, mesdames, messieurs les parlementaires d'intervenir auprès de Monsieur le ministre de l'Education nationale pour qu'un tel projet ne soit pas mis en œuvre sans les modifications demandées.

Cette démarche est conduite dans l'intérêt de nos jeunes lycéens, pour leur assurer un choix volontaire d'orientation vers des domaines d'emplois liés aux biosciences et géosciences en pleine expansion (agronomie, biotechnologies, médecine et santé, environnement, géosciences...) et éviter un recul de la qualité de notre système éducatif dans le cadre européen.

Paris, le 21 novembre 2009